

Il sera procédé le jeudi 28 mars 2024 à 8 heures 30 à l'audience des criées du Tribunal judiciaire Saint-Denis (Réunion), au Palais de justice - 5, avenue André Malraux - Champ-Fleuri - 97490 SAINTE-CLOTILDE, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble ci-après désigné sur le cahier des charges dressé par Maître Cécile BENTOLILA - Avocate inscrite au Barreau de Saint-Denis, sis 7, résidence Le Chopin - 14, rue Edmond-Rostand - Champ-Fleuri - 97490 SAINTE-CLOTILDE et déposé au greffe dudit Tribunal.

DESIGNATION : COMMUNE DE SAINT-DENIS (REUNION)

6, rue Boyer-de-la-Giroday - Sainte-Clotilde

Cadastrée HY n° 170 - Lot n° 44 et lots n° 333 - 334 - 335 - 336

Lot n° 44 : local commercial et/ou professionnel au 2e étage, porte droite comprenant un local d'une superficie de 191,54 m² portant le n° 44 sur les plans de l'état descriptif de division et la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 19,93 m².

Le local est actuellement loué par deux sociétés :

- un cabinet paramédical spécialisé en orthokinésie qui est tenu de régler un loyer mensuel de 2 894 €.

Le cabinet se compose d'un SAS d'accueil, de six boxes de réception, une grande pièce ouverte, une cuisine, une salle d'eau et une terrasse

- une société spécialisée dans la fabrication d'appareillages sur-mesure qui règle une indemnité de 45 € par jour d'occupation ; le bureau étant utilisé, en moyenne, 4 fois par mois.

Lots n° 333 - 334 - 335 - 336 : il s'agit de quatre places de parking situées au niveau -1

MISE A PRIX : 295 000 €

(DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS) outre les frais et charges

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Cécile BENTOLILA - Avocate au Barreau de Saint-Denis - 7, résidence Le Chopin - 14, rue Edmond-Rostand - 97490 SAINTE-CLOTILDE ou au greffe du juge de l'exécution près le Tribunal judiciaire de Saint-Denis - Palais de

justice - 5, avenue André Malraux - Champ-Fleuri - 97490 SAINTE-CLOTILDE, où le cahier des charges a été déposé et peut être consulté.

Il est rappelé que les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Saint-Denis de La Réunion.